PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE

AVIS PUBLIC
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Que: -

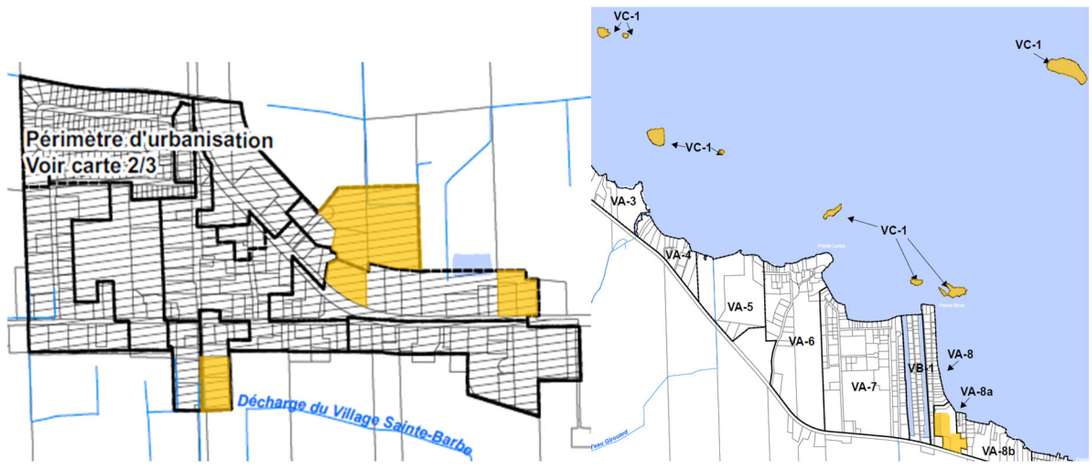
SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-09-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PPCMOI 2024-09 AFIN D'ÉLARGIR LE TERRITOIRE D'APPLICATION

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Barbe.

QUE le projet de règlement numéro 2024-09-01 a été présenté et adopté lors de la séance ordinaire tenue le 8 septembre 2025.

QUE le second projet de règlement numéro 2024-09-01 a été présenté et adopté lors de la séance ordinaire tenue le 01 octobre 2025.

QUE le règlement peut être résumé ainsi :
Second projet de règlement numéro 2024-09-01 modifiant le règlement de PPCMOI 2024-09 afin d'élargir le territoire d'application :
- Modifier l'annexe A afin d'autoriser des demandes de PPCMOI dans les secteurs suivants (en jaune) :



QUE le second projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, au 470, Chemin de l'Église, Sainte-Barbe (Québec), aux heures normales de bureau ou sur le site web de la Municipalité de Sainte-Barbe.
DONNÉ à Sainte-Barbe ce 2e jour d'octobre 2025.

Chantal Girouard
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Chantal Girouard, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Barbe, certifie sous serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 2 octobre 2025 entre 8 h 00 et 16 h 00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 2e jour d'octobre 2025.

Chantal Girouard
Directrice générale et greffière-trésorière